



CONSEIL DE TUTELLE

Trente-troisième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 30 juin 1966,
à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour:

Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1965:

c) Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique (suite)

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur son enquête relative aux plaintes contenues dans une pétition concernant le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique (suite)

Examen des pétitions énumérées dans l'annexe à l'ordre du jour (suite)

Discussion générale 33

Président: M. Francis D. W. BROWN
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Australie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Libéria, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

POINTS 4, 5 ET 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1965:

c) Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique (suite) [T/1652, T/L.1110]

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur son enquête relative aux plaintes contenues dans une pétition concernant le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique (suite) [T/1647]

Examen des pétitions énumérées dans l'annexe à l'ordre du jour (suite) [T/PET.10/L.10, T/PET.10/L.11]

DISCUSSION GENERALE

Sur l'invitation du Président, M. Norwood, représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique, prend place à la table du Conseil.

Page

1. Mme ANDERSON (Etats-Unis d'Amérique) présente aux membres du Conseil M. Roy Taylor et M. Phil Burton, membres de la Commission de l'intérieur et des questions relatives aux îles de la Chambre des représentants des Etats-Unis. Cette commission est chargée d'examiner les questions relatives au Territoire sous tutelle.

2. Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux deux membres du Congrès venus assister aux débats du Conseil en qualité d'observateurs.

3. M. BASDEVANT (France) constate avec satisfaction que l'évolution du Territoire se poursuit à un rythme accéléré et que la population de la Micronésie peut s'attendre à de nouveaux progrès dans le domaine politique, économique et social.

4. L'entrée en fonction du Congrès de la Micronésie est une étape fort importante. Grâce à cette assemblée, le peuple micronésien va pouvoir s'exprimer et assumer progressivement la gestion de ses propres affaires. Le Congrès n'a encore siégé que pendant un mois, mais, à en juger par les lois et résolutions qui ont été adoptées, il a pris un bon départ. Ces résolutions dénotent notamment le souci de s'intéresser aux problèmes concernant l'ensemble du Territoire.

5. Cependant, l'expérience ainsi commencée ne sera fructueuse que si l'Administration du Territoire coopère étroitement avec le Congrès de la Micronésie et que si ce dernier voit s'étendre ses pouvoirs. Ainsi, il serait souhaitable que les sessions du Congrès soient plus nombreuses et que l'une d'elles soit consacrée à l'examen des prévisions budgétaires qui doivent être soumises au Congrès des Etats-Unis. Le Congrès de la Micronésie doit également pouvoir donner son avis sur les plans de développement du Territoire, puis recevoir des pouvoirs législatifs plus étendus et obtenir le droit de voter le budget, en attendant de fixer lui-même la Constitution du Territoire.

6. Il est nécessaire que les Micronésiens se préparent dès maintenant à cette évolution et qu'ils prennent conscience des responsabilités qui leur incombent. A cette fin, la vie politique du Territoire doit être également encouragée à l'échelon des districts et à l'échelon local. Il convient non seulement de former, mais de conserver une élite micronésienne à laquelle seraient confiés des postes de responsabilité dans l'Administration.

7. M. Basdevant se félicite de l'affectation de 400 à 500 volontaires du Peace Corps. Il faut espérer, si l'expérience réussit, que ce nombre pourra être accru et qu'il sera ainsi possible d'étendre l'action de l'Autorité administrante jusque dans les zones les plus déshéritées du Territoire.

8. La délégation française note également avec satisfaction que le Gouvernement des Etats-Unis non seulement a augmenté son aide budgétaire au Territoire, mais se propose de consacrer des crédits importants au développement économique et social des îles.

9. Dans le cadre du développement économique, la délégation française a pris bonne note des efforts faits dans des domaines essentiels, tels que la création de fermes expérimentales, la diversification des cultures, l'amélioration de la qualité des produits agricoles, l'existence d'un Fonds de stabilisation du coprah, et la création de coopératives et d'organes de crédits. L'artisanat semble également offrir des perspectives favorables. Enfin, l'action de l'Autorité administrante dans le domaine de la pêche devrait permettre le développement de cette industrie et peut-être la création d'usines de conserves de poisson. Cependant, il ne suffit pas que le Territoire produise davantage et, par conséquent, exporte davantage; il faut aussi que des débouchés lui soient ouverts. A cet égard, on peut regretter que les tarifs douaniers américains entravent certaines exportations vers les Etats-Unis.

10. L'Autorité administrante a signalé les possibilités qu'offre la Micronésie sur le plan du tou-

risme qui devrait fournir un apport substantiel à l'économie, à condition que les problèmes de transport soient résolus. L'infrastructure a été déjà grandement améliorée, mais l'effort doit être poursuivi; il faut notamment moderniser les installations portuaires et construire des routes carrossables par tous les temps et des pistes en béton sur les aérodromes.

11. Sur le plan social, la délégation française se félicite des progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement; elle doit cependant exprimer les inquiétudes que lui causent les conclusions du rapport de l'Organisation mondiale de la santé (T/1647) sur les services de santé du Territoire, tout en prenant note de l'intention manifestée par l'Autorité administrante de remédier aux insuffisances constatées dans ce rapport.

12. En conclusion, la délégation française constate avec satisfaction que l'Autorité administrante, conformément à ses obligations, vise à accroître les progrès dans le Territoire. Elle ne doute pas qu'elle poursuive ses efforts en vue de permettre à la population de se prononcer, le moment voulu, sur son avenir politique.

La séance est levée à 11 h 10.